

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Entre :

D'une part, M. TURRISI GIUSEPPE, 3 BIS RUE PEPINE 34600 BEDARIEUX

et :

D'autre part, Ets GARAGE AUTO DVS, 67 AVENUE JEAN JAURES 34600 BEDARIEUX.

Identification du véhicule :

Immat. : CD-462-ER	Mise en circulation : 27/03/2012	Carrosserie : Fourgon avec parois et toit rigides
Marque : OPEL	Modèle : COMBO 1.3 CDTI	Kilométrage : 128640
Genre : Camionnettes	N° série : W0L6ZXC1AC9507459	Couleur : BLANC
Energie : Gazole	Puissance : 4	

Il est rappelé que :

- Le 27/03/2012 : Première mise en circulation du véhicule de marque OPEL modèle COMBO sous le n° de série W0L6ZXC1AC9507459.
- Le 30/01/2025 : Procès-verbal de contrôle technique qui fait état de 5 défaillances mineures
- Le 07/02/2025 : M. TURRISI GIUSEPPE fait l'acquisition dudit véhicule auprès des Ets SAS TRYBAS 34250 Palavas les Flots

Certificat de cession qui mentionne vendu en l'état valeur 1000 € en espèce.

- Le 24/04/2025 : Mutation du certificat d'immatriculation sous le n° CD-462-ER
- Le 14/05/2025 : M. TURRISI confie son véhicule aux Ets SAB à Narbonne pour diagnostic;
Il sera relevé :

- un bruit moteur : chaîne de distribution à remplacer
- bruit au braquage : coupelles amortisseurs à remplacer
- kilométrage qui clignote : module à remplacer

Facture n° 09-401757 d'un montant de 157 € TTC.

- Le 02/06/2025 : Bon de livraison des Ets Comptoir auto bédaricien pour l'acquisition d'un ressort N°397475

Ref : KYB RA3436

- Le 02/06/2025 : Le véhicule est confié au garage AUTO DVS à Bédarieux pour changer les coupelles amortisseurs.

Ce dernier aurait également changé un ressort car il était cassé..

Facture n° FAC00003768 d'un montant de 512.28 €.

M. TURRISI récupère son véhicule mais constate un bruit.

Après avoir regardé sous le véhicule, le ressort de l'amortisseur était plus grand et différent de l'original.

- Le 10/06/2025 : M. TURRISI retourne au Garage AUTO DVS qui lui signifie que la pièce n'était pas la bonne. Le garagiste a dit qu'il allait changer la pièce.

Après 2 jours, l'Assuré récupère son véhicule mais la pièce n'a pas été changée (déclaré).

Le garage AUTO DVS indique avoir procédé au remplacement du ressort, celui-ci ayant été acquis le 13/06/2025 suivant le bon de livraison n°397955.

- Le 13/06/2025 : Bon de livraison des Ets Comptoir auto bédaricien pour l'acquisition d'un ressort N°397955
- Le 17/06/2025 : M. TURRISI confie son véhicule aux Ets AMCC qui constate que le ressort était inadapté au véhicule.

Facture n° 670 d'un montant de 19.99 € TTC

- Le 21/07/2025 : M. TURRISI se rapprochera du Service de Protection Juridique de son Assurance ALLIANZ et un ordre de mission sera adressé au Cabinet EXPERTISE CONCEPT Montpellier afin d'organiser une expertise amiable et contradictoire.

Il est convenu que :

Pour mettre un terme définitif à ce litige, les parties acceptent la transaction suivante :

- Art. 1 : Les parties conviennent de solutionner le litige en prenant accord sur une indemnisation concernant le remboursement de la prestation du remplacement du ressort suivant la facture initiale n°FAC00003768, soit :

2 h de MO2 à 54,16 € HT,

2 écrous à 9,70 € HT,

2 vis à 2,56 € HT,

le ressort à 136,16 € HT,

pour un total de 269,01 € HT, soit 322,81 € TTC.

- Art. 2 : En exécution de cet accord transactionnel, les Ets GARAGE AUTO DVS s'engagent à rembourser à M. TURRISI GIUSEPPE, ce jour, par chèque, un montant de 322,81 € TTC. La remise sera faite en mains propres ce jour.
- Art. 3 : En contrepartie du règlement de cette indemnité transactionnelle, M. TURRISI GIUSEPPE s'engage à ne pas intenter d'action relative à ce litige et/ou à se désister de celle(s) déjà engagée(s), tant sur le plan juridique que médiatique.